

Résumé

Initiées en septembre 2019 par les ministères de l'Education nationale, de la jeunesse de la ville et du logement, le programme des Cités éducatives vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants autour de trois axes :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

200 sites ont été labellisés en France en 2012 dont six territoires à Marseille.

En 2019, trois sites en quartiers prioritaires avaient été retenus pour la ville de Marseille pour la période 2020-2022:

- Marseille Centre-ville
- Marseille Malpassé-Corot (13ème arrondissement)
- Marseille Nord (La Castellane-Bricarde-Plan d'Aou-Saint Antoine)

Ces trois cités éducatives ont été prorogées d'un an jusqu'à décembre 2023.

Suite au Conseil interministériel des Villes du 29 janvier 2022, trois sites supplémentaires en quartiers prioritaires ont été retenus pour la ville de Marseille pour la période 2022-2024 :

- Marseille les Docks
- Marseille 14ème : Bonsecours les Rosiers la Marine Bleue (Marseille 14ème arr.)
- Marseille 14ème : Grand Saint Barthélémy (Marseille 14ème arr.)

La Métropole Aix Marseille Provence est invitée à abroger les avenants n°1 aux trois conventions triennales des cités éducatives Centre-ville, Malpassé-Corot et Marseille Nord et à signer la nouvelle convention-cadre des cités éducatives de Marseille.